



« Etude bilan et perspective du contrat de rivière du Durgeon »

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS POUR
UNE FUTURE GESTION DU
BASSIN VERSANT

Module 5



SOMMAIRE

1 METHODOLOGIE DE L'ETUDE	3
1.1 DEROULEMENT DE L'ETUDE	3
1.2 COHERENCE DE L'ETUDE BILAN AVEC LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU.....	4
2 ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS POUR UNE FUTURE GESTION DU BASSIN VERSANT DU DURGEON	7
2.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS	7
2.2 ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES EN ZONE URBAINE.....	11
2.3 PRATIQUES AGRICOLES, POLLUTIONS DIFFUSES ET GESTION DU RUISSELLEMENT EN ZONES NATURELLES ET AGRICOLES	29
2.4 RESTAURATION PHYSIQUE DES COURS D'EAU ET GESTION DES INONDATIONS.....	50
2.5 ANIMATION ET COMMUNICATION.....	63
3 CADRE DE GESTION ET MOYENS POUR UNE GESTION FUTURE DU BASSIN VERSANT DU DURGEON	66
3.1 LA PROCEDURE : VERS UN DEUXIEME CONTRAT DE RIVIERE.....	66
3.2 LES MOYENS STRUCTURELS, FINANCIERS ET HUMAINS A MOBILISER.....	66
3.2.1 <i>Moyens structurels</i>	66
3.2.2 <i>Moyens financiers</i>	68
3.2.3 <i>Moyens humains</i>	69
4 ETUDES PREALABLES A MENER ET VOLETS ENVISAGES DANS LE FUTUR CONTRAT DE RIVIERE	71
4.1 ÉTUDES PREALABLES A REALISER	71
4.2 OSSATURE DU FUTUR CONTRAT DE RIVIERE	72
5 PLANNING PREVISIONNEL	73

1 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1 Déroulement de l'étude

Afin de mener à bien ce module, c'est à dire de dégager les nouveaux enjeux, objectifs et actions à mener dans le cadre d'une future gestion du bassin versant du Durgeon prenant le relais du premier contrat de rivière, le LRPC de Clermont Ferrand, intervenant extérieur, a souhaité s'appuyer sur l'analyse d'éléments bibliographiques (dossiers de candidature et dossier définitif du premier contrat de rivière Durgeon, état des lieux DCE, 4 premiers modules de l'étude bilan) mais également sur une large concertation avec les acteurs locaux de la gestion actuelle du bassin versant.

À ce titre, des réunions de travail ont été organisées :

- une première réunion de lancement de l'étude s'est déroulée dans le but de prendre contact avec le maître d'ouvrage de l'étude (CCAV/SIETA du Durgeon) et les partenaires techniques et financiers du contrat de rivière (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, DIREN...)
- ensuite, 3 réunions techniques se sont tenues à propos des thèmes suivants :
 - assainissement et gestion des eaux pluviales en zone urbaine
 - pratiques agricoles, pollutions diffuses et gestion du ruissellement
 - restauration physique des cours d'eau et gestion des inondations

Ces réunions qui rassemblaient maître d'ouvrage de l'étude (CCAV/SIETA du Durgeon), financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture, DIREN...), administrations (DDE, DDAF, CSP...), associations de protection des milieux aquatiques (fédération de pêche, Haute Saône Nature Environnement, Collectif Saône Doubs Vivants...) et agriculteurs ont été l'occasion de véritables forums où chacun a pu livrer son ressenti par rapport au premier contrat de rivière Durgeon et pour le futur.

À cette occasion, le LRPC de Clermont Ferrand avait préparé des notes de synthèses sur les 3 thèmes abordés qui contenaient une première analyse bibliographique et des propositions concrètes pour le futur sous forme d'enjeux, d'objectifs et d'actions. Les participants disposaient du document quelques jours avant les réunions et pouvaient donc réagir à cette analyse et aux propositions en connaissance de cause. Le but était donc de discuter cette analyse et ces propositions, de les modifier, d'en ajouter de nouvelles.

Par la suite, le LRPC de Clermont Ferrand synthétisait le fruit de toutes ces réflexions et proposait une hiérarchisation des enjeux, objectifs et actions dans un nouveau document envoyé pour validation aux participants à ces réunions.

Précisons pour finir que tout ce travail a été effectué en étroite collaboration avec le chargé de mission du contrat de rivière Durgeon, véritable relais entre nous et les acteurs du contrat.

- Une réunion sur les moyens à mettre en œuvre et la priorisation des enjeux et objectifs. Rassemblant les techniciens de la CCAV et du SIETA, les représentants des financeurs et des associations, elle était destinée à discuter des propositions en matière de moyens structurels, financiers et humains à mettre en place pour pérenniser une gestion du bassin versant du Durgeon. La hiérarchisation des enjeux et objectifs discutés lors des 3 précédentes réunions techniques thématiques a également été réalisée.
- Réunion de synthèse et de présentation des conclusions de l'étude bilan du contrat de rivière Durgeon (les modules 1 et 2 ayant été réalisés par le chargé de mission du contrat de rivière et les 3, 4, et 5 par le CETE de Lyon) devant le comité de rivière permettant d'exposer à tout un chacun le fruit de la concertation mise en place dans le cadre de l'étude et l'analyse finale du LRPC de Clermont Ferrand.

1.2 Cohérence de l'étude bilan avec la Directive Cadre sur l'Eau

- La DCE du 23 octobre 2000 impose aux états membres de l'union européenne un cadre de gestion des milieux aquatiques. Ses grands objectifs sont :
 - La préservation et l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques
 - La réduction des rejets polluants
 - L'atténuation des effets des inondations et des sécheresses
 - L'atteinte du « bon état » écologique des masses d'eau pour 2015
- Au niveau national, toutes les procédures de gestion des milieux aquatiques, dont le contrat de rivière, doivent se conformer à la DCE.
- Pour ce qui concerne le bassin versant du Durgeon, l'état des lieux de la DCE, défini par les experts locaux, a distingué 4 masses d'eaux superficielles et 2 masses d'eaux souterraines :
 - Durgeon amont
 - Durgeon moyen
 - Colombine
 - Durgeon aval
 - Calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône (Font de Champdamoy)

- Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud ouest BV Saône : cette masse d'eau est en bon état écologique à l'heure actuelle et de plus, elle n'est que très peu concernée par le contrat de rivière Durgeon c'est pourquoi elle sera laissée de côté.

Sur les 5 masses d'eau restantes, aucune n'est en « bon état » écologique à l'heure actuelle et le risque de non atteinte de ce bon état en 2015 est présent. Ainsi, l'objectif proposé est l'atteinte du bon état en 2015 sauf pour le Durgeon aval où une dérogation est demandée jusqu'en 2021, compte tenu de l'ampleur du travail à accomplir pour atteindre le bon état.

- **Dans le cadre de l'étude bilan du contrat de rivière Durgeon, l'approche d'une future gestion du bassin versant s'est faite en cohérence avec la DCE, c'est à dire que l'on a raisonné en termes de masse d'eau pour la définition des enjeux, des objectifs et des actions dans les domaines de l'assainissement, de l'agriculture et de restauration des cours d'eau.**

2 ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS POUR UNE FUTURE GESTION DU BASSIN VERSANT DU DURGEON

2.1 Hiérarchisation des enjeux et des objectifs

Si l'on compare les enjeux dégagés lors de cette étude avec ceux mis en évidence lors du montage du premier contrat de rivière, on constate que les enjeux actuels étaient déjà identifiés lors du premier contrat de rivière, à l'exception de l'enjeu « maintien des débits d'étiage ». Si ces enjeux se maintiennent, c'est soit parce qu'il reste des choses à faire à l'issue du premier contrat de rivière (cas de l'assainissement notamment) soit parce que ce qui avait été prévu lors du premier contrat de rivière n'a pas pu pleinement être réalisé (cas du volet agricole, de la restauration physique des milieux et du volet inondation). En somme, une continuité logique s'observe entre le premier contrat de rivière et la future procédure de gestion qui sera mise en place.

Pour ce qui concerne la hiérarchisation des enjeux et des objectifs par masse d'eau, nous avons pris le parti, en accord avec les participants à la réunion « moyens », de la baser sur des **critères environnementaux** uniquement et plus précisément sur celui de réponse à l'atteinte du bon état pour 2015 demandé par la DCE. Ainsi, en analysant le tableau ci-dessous, on s'aperçoit que :

- L'enjeu qualité physico-chimique des eaux reste primordial sur toutes les masses d'eau et que les objectifs associés sont toujours la diminution de l'impact des rejets mais aussi **l'augmentation du pouvoir auto-épurateur des milieux aquatiques**
- L'enjeu qualité des écosystèmes aquatiques s'impose sur tout le bassin versant du Durgeon mais à plus forte raison sur les têtes de bassin versant. Les objectifs sont dominés par la restauration physique des cours d'eau, la préservation des zones humides et l'évaluation et la limitation de l'impact des étangs sur la Colombine
- L'enjeu inondation reste important sur la masse d'eau Durgeon aval (agglomération de Vesoul). Les solutions envisagées correspondent à des aménagements ponctuels en zone urbanisée et à des petites rétentions en tête de bassin versant associées à une gestion du ruissellement. De plus, un développement de la culture du risque semble nécessaire
- L'enjeu maintien des débits d'étiage apparaît comme primordial sur toutes les masses d'eau puisqu'il permet de garantir un état de santé minimum des milieux aquatiques, même dans les périodes critiques.
- Enfin, l'enjeu communication et sensibilisation se profile comme crucial tellement il est important de réussir à fédérer les différents acteurs autour de la procédure contrat de rivière pour espérer arriver à des résultats positifs.

Enjeu	Priorité environnementale					Objectif	Priorité environnementale				
	680	681	682	683	6123		680	681	682	683	6123
Qualité physico-chimique des eaux superficielles	1	2 1 T°C	2	1		Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques	1	1	2	1	
						Diminuer l'impact des rejets et des pratiques agricoles sur les eaux superficielles	2	2	1	1	
						Améliorer les capacités d'auto-épuration des milieux aquatiques	2	1	1	1	
						Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées industrielles sur les eaux superficielles	2				
						Diminuer l'impact des eaux pluviales (phytosanitaires non agricoles) sur la qualité des eaux superficielles	1	3	3	3	
Qualité physico-chimique des eaux souterraines					1	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur l'aquifère karstique de la Font de Champdamoy, utilisé comme ressource AEP par Vesoul et les communes alimentées					1
						Diminuer l'impact des eaux pluviales (phytosanitaires non agricoles) sur la qualité des eaux souterraines					1
						Diminuer l'impact des pollutions agricoles diffuses sur les eaux souterraines (Font de Champdamoy)					1
Qualité des écosystèmes aquatiques	2	1	1	1		Préserver et restaurer les zones humides du BV	2	1	1	1	1
						Restaurer les cours d'eau	1	1	1	1	
						Préciser les impacts des étangs sur la qualité de la Colombine		1			

680 : Durgeon aval ; 681 : Colombine ; 682 : Durgeon moyen ; 683 : Durgeon amont ; 6123 : Font de Champdamoy

Sécurité des personnes vis à vis des inondations	1	3	2	2		Diminuer le ruissellement et favoriser l'infiltration sur les versants	2	2	1	1	
						Réduire la vulnérabilité par des aménagements ponctuels en zone urbanisée	1	3	1		
						Participer, par le reméandrement de ruisseaux, à la diminution de l'aléa	3	2	1	1	
						Participer, par la réalisation de petites rétentions, à la diminution de l'aléa	3	2	1	1	
						Participer, par le reméandrement des cours d'eau principaux, à la diminution de l'aléa	3	3	1	1	
						Améliorer la connaissance et la prévision du risque	1	3	3	3	
Maintien des débits d'étiage	1	1	1	1		Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols	1	1	1	1	
Communication et sensibilisation	1	1	1	1	1	Mobiliser les acteurs de l'eau afin de créer une dynamique autour de l'assainissement	2	1	1	1	1
						Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière »	2	1	1	1	1
						Impliquer et fédérer les élus et la population dans la démarche « contrat de rivière »	1	1	1	1	1
						Développer la culture du risque inondation au près des élus et de la population	1	1	1	1	

A partir du travail de concertation locale lors des différentes réunions et de l'analyse bibliographique, nous avons pu esquisser les grandes lignes de ce que pourrait être la future gestion du bassin versant du Durgeon. Nous avons ainsi élaboré des tableaux « enjeux-objectifs-actions » pour chaque masse d'eau selon les 3 thèmes abordés en réunions :

- Assainissement
- Volet agricole
- Restauration des milieux aquatiques et inondations

De plus, pour chaque thème, nous avons rajouté un tableau « actions hiérarchisées » toutes masses d'eau confondues pour ajouter à la lisibilité de cette étude. Les actions sont hiérarchisées suivant leur capacité à répondre à l'objectif qui leur est associé. Il s'agit de premières propositions susceptibles d'évoluer dans la démarche de définition d'un deuxième contrat de rivière. Par la même occasion, nous avons également mis au point un tableau concernant la communication car ce domaine nous semble primordial et omniprésent du fait de son caractère transversal.

Ces tableaux sont présentés en pages suivantes. Les actions sont hiérarchisées selon 3 niveaux :

- Priorité 1 : action prioritaire
- Priorité 2 : action secondaire
- Priorité 3 : action d'accompagnement, utile lorsque les priorités 1 et 2 sont achevées.

2.2 Assainissement et gestion des eaux pluviales en zone urbaine

Dans le domaine de l'assainissement, beaucoup d'actions peuvent être mises en place indépendamment du contrat de rivière par le biais d'autres procédures (contrat d'agglomération, schéma départemental d'assainissement...). Ainsi, le rôle du contrat de rivière dans le domaine de l'assainissement devra être axé sur la communication et la sensibilisation des différents acteurs de l'eau afin de mettre en place une dynamique susceptible d'aboutir à des mesures concrètes.

Ainsi, les actions proposées pour une future gestion du bassin versant du Durgeon consistent en :

- Des études telles le recensement des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles
- La mise en place de plans de désherbage avec les communes volontaires, les entreprises
- Un suivi de la qualité des milieux aquatiques afin de se rendre compte de l'état de santé des écosystèmes et de pouvoir juger des effets des travaux et actions entrepris
- De la communication, de l'animation et de la sensibilisation sur tous les thèmes touchant à l'assainissement et sous forme de visites, réunions et supports écrits. L'accent devra être mis sur les communes rurales et l'assainissement non collectif ainsi que sur l'utilisation des phytosanitaires par les communes, les entreprises et les particuliers.

Masse d'eau n°680 : Durgeon aval

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité physico-chimique des eaux superficielles (1)	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur les eaux superficielles (1)	<i>Travaux (élimination des ECP, augmentation du taux de collecte...) sur le réseau de collecte de Vesoul et des communes raccordées à la step de la CCAV</i>	1
		<i>Andelarrot : suite aux conclusions du SDA nouvelle step ou step intercommunale avec Andelarre (qui doit faire un SDA)</i>	1
		<i>Suite aux conclusions du SDA, création d'un assainissement sur la commune de Velleguindry et Levrecey</i>	1
		Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés	1
		Sensibilisation des communes à l'entretien des collecteurs EU	2
		Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensio-actifs chimiques utilisés dans les lessives en général (privilégier les tensio-actifs naturels)	2
		Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2

	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées industrielles sur les eaux superficielles (2)	<i>Amélioration du fonctionnement des pré traitements</i>	1
		<i>Contrôle des rejets des industriels</i>	1
		Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer l'impact des rejets industriels	1
		<i>Signature des conventions de rejets des industriels à la step de la CCAV</i>	2
	Diminuer l'impact des eaux pluviales (pollution routière et phytosanitaires émanant des communes) sur la qualité des eaux superficielles (1)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur la CCAV et sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		<i>Plan de désherbage de l'agglomération de Vesoul (CCAV et communes adhérentes)</i>	1
		Mise en place de plans de désherbage dans les communes intéressées hors périmètre CCAV	1
		<i>Règlement d'assainissement de la CCAV impose un traitement des EP pour les lotissements > 8 lots → appliquer cette mesure à toutes les communes</i>	2
Modification de la gestion des espaces verts des communes : tendre vers des zones moins entretenues, plus naturelles	2		
	Plan de gestion des espaces verts		
Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	2		

Mis en forme

Mis en forme

		Sensibilisation auprès des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
		Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2
		Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques auprès des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Inondations en liaison avec l'imperméabilisation des sols et les réseaux d'eaux pluviales (1)	Mettre en place un traitement quantitatif des eaux pluviales sur l'agglomération de Vesoul (2)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur la CCAV et sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		Sensibilisation des communes à l'entretien des collecteurs EP	2
		Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
		Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement	3
	Tendre vers une meilleure appropriation du thème des inondations dans l'aménagement du territoire (1)	<i>Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents réglementaires d'aménagement du territoire (PLU)</i>	3
Communication et	Sensibiliser le grand	<i>Plaquette de présentation de la nouvelle step de la CCAV</i>	1

sensibilisation (1)	public et les usagers de l'eau aux efforts consentis dans le domaine de l'assainissement dans l'agglomération de Vesoul et aux effets bénéfiques apportés (1)	Mise en valeur du suivi de la qualité des milieux aquatiques lié à la step, participation à la journée de l'environnement	1
		Sensibilisation des scolaires	2
		Visites	2

- En italique figurent les opérations mises en place ou à mettre en place indépendamment du contrat de rivière mais qui ont un effet bénéfique sur la santé des milieux aquatiques

Masse d'eau n°681 : Colombine

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité physico-chimique des eaux superficielles (1)	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur les eaux superficielles (1)	<i>Résolution des problèmes d'ECP sur les réseau de collecte des communes de Navenne, Frotey lès Vesoul, et Quincey (entretien du collecteur de transit), raccordées à la step de la CCAV</i>	1
		<i>Suite aux conclusions du SDA, création d'un assainissement sur les communes de Colombe les Bithaine et Chatenois</i>	1
		<i>Études et travaux pour la mise en place d'un assainissement sur les communes de Velleminfroy, Chatenais, Colombotte et La Creuse</i>	1
		Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
		Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensio-actifs chimiques utilisés dans les lessives en général	2

		Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
Diminuer l'impact des eaux pluviales (pollution routière et phytosanitaires émanant des communes) sur la qualité des eaux superficielles (3)		<i>Lancer un schéma directeur EP sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		<i>Plan de désherbage de l'agglomération de Vesoul (CCAV et communes adhérentes)</i>	1
		<i>Règlement d'assainissement de la CCAV impose un traitement des EP pour les lotissements > 8 lots → appliquer cette mesure à toutes les communes</i>	2
		Modification de la gestion des espaces verts des communes : tendre vers des zones moins entretenues, plus naturelles Plan de gestion des espaces verts	2
		Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	2
		Sensibilisation au près des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
		Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2

		Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques auprès des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Inondations en liaison avec l'imperméabilisation des sols et les réseaux d'eaux pluviales (3)	Mettre en place un traitement quantitatif des eaux pluviales sur l'agglomération de Vesoul (2)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur la CCAV et sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EP	2
		Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
		Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement	3
	Tendre vers une meilleure appropriation des thématiques de l'eau dans l'aménagement du territoire (3)	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents réglementaires d'aménagement du territoire (PLU)	3
Communication et sensibilisation (1)	Mobiliser les acteurs de l'eau afin de créer une dynamique autour de l'assainissement (1)	Réunions	1
		Visites de terrain	1

➤ En italique figurent les opérations mises en place ou à mettre en place indépendamment du contrat de rivière mais qui ont un effet bénéfique sur la santé des milieux aquatiques

Masse d'eau n°682 : Durgeon moyen

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité physico-chimique des eaux superficielles (2)	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur les eaux superficielles (2)	<i>Restructuration du réseau d'assainissement (mise en séparatif, bassins d'orage...) de la ville de Vesoul (quartier et zone industrielle des Repes)</i>	1
		<i>Suite aux conclusions du SDA, mise en place d'un assainissement sur les communes d'Epenoux et d'Auxon</i>	1
		<i>Études et travaux en vue de la création d'un dispositif intercommunal de traitement des eaux usées sur les communes de Flagy et Varogne</i>	1
		Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
		Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensioactifs chimiques utilisés dans les lessives en général	2

		Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
Diminuer l'impact des eaux pluviales (pollution routière et phytosanitaires émanant des communes) sur la qualité des eaux superficielles (3)		<i>Lancer un schéma directeur EP sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		<i>Plan de désherbage de l'agglomération de Vesoul (CCAV et communes adhérentes)</i>	1
		<i>Règlement d'assainissement de la CCAV impose un traitement des EP pour les lotissements > 8 lots → appliquer cette mesure à toutes les communes</i>	2
		Modification de la gestion des espaces verts des communes : tendre vers des zones moins entretenues, plus naturelles Plan de gestion des espaces verts	2
		Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	2
		Sensibilisation au près des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
		Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2

		Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques au près des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Inondations en liaison avec l'imperméabilisation des sols et les réseaux d'eaux pluviales (2)	Mettre en place un traitement quantitatif des eaux pluviales sur l'agglomération de Vesoul (1)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur la CCAV et sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EP	2
		Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
		Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement	3
	Tendre vers une meilleure appropriation des thématiques de l'eau dans l'aménagement du territoire (3)	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents réglementaires d'aménagement du territoire (PLU)	3
Communication et sensibilisation (1)	Mobiliser les acteurs de l'eau afin de créer une dynamique autour de l'assainissement (1)	Réunions	1
		Visites de terrain	1

- En italique figurent les opérations mises en place ou à mettre en place indépendamment du contrat de rivière mais qui ont un effet bénéfique sur la santé des milieux aquatiques

Masse d'eau n°683 : Durgeon amont

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité physico-chimique des eaux superficielles (1)	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur les eaux superficielles (1)	<i>Réalisation d'une deuxième lagune à Saulx</i>	1
		<i>Schéma directeur d'assainissement, zonage, diagnostic de réseau à réaliser sur la commune Genevrey</i>	1
		<i>Études et travaux pour réaliser un assainissement sur les communes de Servigney , Vellefrie, La Villeneuve, Vilory et Servigney avec priorisation en fonction de l'impact des rejets directs sur le milieu aquatique</i>	1
		Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
		Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensioactifs chimiques des lessives en général	2

		Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
Inondations en liaison avec l'imperméabilisation des sols et les réseaux d'eaux pluviales (2)	Mettre en place un traitement quantitatif des eaux pluviales pour tout nouveau projet dans les communes (ZAC, lotissement) (1)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur la CCAV et sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EP	2
		Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
		Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement	3
	Tendre vers une meilleure appropriation des thématiques de l'eau dans l'aménagement du territoire (3)	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents réglementaires d'aménagement du territoire (PLU)	3
Communication et sensibilisation (1)	Mobiliser les acteurs de l'eau afin de créer une dynamique autour de l'assainissement (1)	Réunions d'information et de sensibilisation des communauté de communes sur les avantages de l'assainissement non collectif	1
		Visites de terrain	1

- En italique figurent les opérations mises en place ou à mettre en place indépendamment du contrat de rivière mais qui ont un effet bénéfique sur la santé des milieux aquatiques

Masse d'eau n°6123 : Calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône (Font de Champdamoy)

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité physico-chimique des eaux souterraines (Font de Champdamoy) (1)	Diminuer l'impact des rejets d'eaux usées domestiques sur l'aquifère karstique de la Font de Champdamoy, utilisé comme ressource AEP par Vesoul et les communes alimentées (1)	<i>Suite aux conclusions du SDA et du plan de zonage assainissement, mise en place d'un assainissement sur les communes de Valleriois le bois, Montcey et La Demie¹</i>	1
		<i>Amélioration du fonctionnement des step de Borey et de Noroy le Bourg</i>	1
		Recensement des dolines et de leurs bassins d'alimentation / Achats de parcelles ou contractualisation avec les agriculteurs pour une mise en herbe	1

Commentaire [C1] : Associer systématiquement le plan de zonage assainissement au SDA pour les autres masses d'eau

¹ Éventualité d'une participation financière de la Région sur des opérations d'assainissement ciblées, dans le cadre du contrat de rivière, sous conditions d'un impact important sur l'enjeu « eau potable » ??

		S'appuyer sur le suivi existant de la qualité physico-chimique des eaux de la Font de Champdamoy afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés	1
		Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
		Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensioactifs chimiques des lessives en général	2
		Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
	Diminuer l'impact des eaux pluviales (pollution routière et phytosanitaires émanant des communes) sur la qualité des eaux souterraines (1)	<i>Lancer un schéma directeur EP sur les communes de la masse d'eau dont les EP posent problèmes</i>	1
		Sensibilisation des communes du BV de la Font de Champdamoy à l'utilisation des phytosanitaires et aux techniques de désherbage avec pour objectif la mise en place de plans de désherbage des communes (possibilité d'utilisation des désherbeurs thermiques de la CCAV pour les communes adhérentes)	1
		<i>Règlement d'assainissement de la CCAV impose un traitement des EP pour les lotissements > 8 lots → appliquer cette mesure à toutes les communes du BV du Durgeon</i>	2

		Modification de la gestion des espaces verts des communes : tendre vers des zones moins entretenues, plus naturelles Plan de gestion des espaces verts	2
		Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	2
		Sensibilisation au près des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
		Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2
		Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques au près des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Communication et sensibilisation (1)	Mobiliser les acteurs de l'eau afin de créer une dynamique autour de l'assainissement (1)	Réunions	1
		Visites de terrain	1

- En italique figurent les opérations mises en place ou à mettre en place indépendamment du contrat de rivière mais qui ont un effet bénéfique sur la santé des milieux aquatiques

Actions hiérarchisées

Actions	Priorité (1 à 3)
Assainissement de l'agglomération de Vesoul	
Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés en assainissement domestique, pluvial et industriel	1
Visites de la step de la CCAV	1
Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
Sensibilisation sur les phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensioactifs chimiques des lessives en général	2
Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
Sensibilisation des scolaires à l'utilité et au fonctionnement des réseaux de collecte des eaux usées et de la step de la CCAV	2
Assainissement en zone rurale	
Effectuer un suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles afin de pouvoir mesurer les effets positifs des travaux réalisés en assainissement	1
Réunions d'information sur les avantages de l'assainissement non collectif sur la masse d'eau Durgeon amont	1
Visites de terrain des installations d'assainissement	1
Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle et sur les tensioactifs chimiques des lessives en général	2
Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2
Gestion des eaux pluviales	
Sensibilisation des communes du BV de la Font de Champdamoy à l'utilisation des phytosanitaires et aux techniques de désherbage avec pour objectif la mise en place de plans de désherbage des communes	1
Modification de la gestion des espaces verts des communes : tendre vers des zones moins entretenues, plus naturelles	2

Plan de gestion des espaces verts	
Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2
Règlement d'assainissement de la CCAV impose un traitement des EP pour les lotissements > 8 lots → appliquer cette mesure à toutes les communes du BV du Durgeon	2
Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	2
Sensibilisation auprès des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EP	2
Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques auprès des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement	3
Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents réglementaires d'aménagement du territoire (PLU)	3

2.3 Pratiques agricoles, pollutions diffuses et gestion du ruissellement en zones naturelles et agricoles

Tout comme dans le domaine de l'assainissement, il existe des programmes déjà établis pour la mise aux normes des élevages (PMPLEE) et la modification des pratiques (bandes enherbées PAC, CAD avec les MAE).

La future procédure de gestion du bassin versant du Durgeon devra donc compléter ce qui existe par ailleurs par le biais de mesures concrètes, d'études préalables à des actions ou encore d'actions de communication et de sensibilisation à destination du monde agricole.

Pour ce qui concerne les mesures, on peut citer les travaux de restauration et de préservation des zones humides, les petites rétentions et l'aménagement des fossés en tête de bassin versant pour diminuer le ruissellement, le travail sur la couverture hivernale des sols, la prise d'ampleur des techniques de désherbage, l'adaptation des pratiques au caractère vulnérable des bassins d'alimentation des dolines sur la Font de Champdamoy.

Lors du premier contrat de rivière, le diagnostic sur le volet agricole n'a pas été assez fouillé. C'est pourquoi, une future gestion du bassin versant impose de bien connaître les problématiques agricoles et donc de mener un certain nombre d'études portant sur la mise aux normes des élevages < 90 UGB, l'occupation des sols des bassins versant des dolines de la Font de Champdamoy, l'épandage sur le bassin versant de la Font de Champdamoy, le recensement des microzones humides (<1 ha), les secteurs où implanter des haies.

Enfin, lors du premier contrat de rivière, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, en grande partie du fait d'un déficit d'animation du volet agricole. Il semble donc important de mener de nombreuses actions de communication et de sensibilisation au près des acteurs du monde agricole. Ainsi, des réunions de terrain, des visites, des groupes de travail où sont associés les agriculteurs sur les thèmes de la réduction des rejets polluants, de la modification des pratiques et de la modification de la gestion de l'espace rural doivent voir le jour, pilotés par la structure gestionnaire du bassin versant du Durgeon en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Masse d'eau n°680 : Durgeon aval

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des eaux superficielles (1)	Diminuer l'impact des rejets et des pratiques agricoles sur les eaux superficielles (2)	Élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
		Attendre le retour d'expérience du premier contrat de rivière puis éventuellement renforcé le programme de mise en place des bandes enherbées hors PAC initié par le premier contrat de rivière sur le Durgeon aval	1

		Mettre en place, sur les bassins versants pilotes où il y a des actions, un programme de suivi de la qualité des eaux superficielles ciblé sur les matières azotées et phosphorées ainsi que sur les pesticides afin de mesurer les progrès apportés par les actions	1	
		Travailler sur la couverture hivernale des sols	2	
		Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2	
	Améliorer les capacités d'auto-épuration des milieux aquatiques (2)	Restauration et préservation des zones humides	1	
		Restauration du lit du cours d'eau / Reméandrement - Reconnection des anciens méandres	1	
		Plantation de ripisylve en zones pâturées et non redressées (cours naturel)	2	
		Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies sur les versants	2	
		Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	3	
	Qualité des écosystèmes aquatiques (2)	Préserver et restaurer les zones humides du BV (2)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1

		Préservation: conventions avec les agriculteurs	1
		Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha	2
		Sensibiliser les agriculteurs au rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
	Restaurer les cours d'eau (1)	Restauration du lit du cours d'eau / Reméandrement - Reconnection des anciens méandres	1
		Travaux des collectivités – Acquisition, échanges fonciers - Convention avec les agriculteurs	
		Étude technique et foncière pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration	1
Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau		2	
Sécurité des personnes vis à vis des inondations (1)	Diminuer le ruissellement (2)	Implantation de petites rétentions en tête de bassin	1
		Aménagement des fossés pour augmenter le temps de concentration des bassins versants	1

		Plantation de haies sur les versants	2
Maintien des débits d'étiage (1)	Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols (1)	Restauration des zones humides	1
		Plantation de haies sur les versants	2
Communication (1)	Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière » (2)	Réunions de terrain	1
		Participation aux groupes de travail pour le montage des actions	1
		Bulletins d'information	1
		Déterminer un bassin versant pilote pour tester les mesures et les valoriser	2

Masse d'eau n°681 : Colombine

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des eaux superficielles (2)	Diminuer l'impact des rejets et des pratiques agricoles sur les eaux superficielles (2)	Élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
		Attendre le retour d'expérience du premier contrat de rivière puis éventuellement étendre le programme de mise en place des bandes enherbées hors PAC initié par le premier contrat de rivière à la Colombine	1

		Mettre en place, sur les bassins versants pilotes où il y a des actions ; un programme de suivi de la qualité des eaux superficielles ciblé sur les matières azotées et phosphorées ainsi que sur les pesticides afin de mesurer les progrès apportés par les actions	1
		Travailler sur la couverture hivernale des sols	2
		Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2
	Améliorer les capacités d'auto-épuration de milieux aquatiques (1)	Restauration et préservation des zones humides	1
		Plantation de ripisylve en zones pâturées	1
		Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies	2
		Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	3
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Préserver et restaurer les zones humides du BV (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Préservation: conventions avec les agriculteurs	1
		Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha	2

Commentaire [C2] : Même modif que pour le Durgeon aval

		Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
	Restaurer les cours d'eau (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Étude technique et foncière pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration	1
		Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau	2
Sécurité des personnes vis à vis des inondations (3)	Diminuer le ruissellement (2)	Implantation de petites rétentions en tête de bassin	1
		Aménagement des fossés pour augmenter le temps de concentration des bassins versants	1
		Plantation de haies	2
Maintien des débits d'étiage (1)	Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols (1)	Restauration des zones humides	1
		Plantation de haies	2
Communication (1)	Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière » (1)	Réunions de terrain	1
		Participation aux groupes de travail pour le montage des actions	1
		Bulletins d'information	1

Étude bilan contrat de rivière Durgeon : rapport module 5 « perspectives et propositions »

		Déterminer un bassin versant pilote pour tester les mesures et les valoriser	2
--	--	--	---

Masse d'eau n°682 : Durgeon moyen

Commentaire [C3] : Mêmes
modifs que pour Durgeon aval et
Colombine

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des eaux superficielles (2)	Diminuer l'impact des rejets et des pratiques agricoles sur les eaux superficielles (1)	Élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
		Attendre le retour d'expérience du premier contrat de rivière puis éventuellement étendre le programme de mise en place des bandes enherbées hors PAC initié par le premier contrat de rivière au Durgeon moyen	1

		Mettre en place, sur les bassins versants pilotes où il y a des actions, un programme de suivi de la qualité des eaux superficielles ciblé sur les matières azotées et phosphorées ainsi que sur les pesticides afin de mesurer les progrès apportés par les actions	1
		Travailler sur la couverture hivernale des sols	2
		Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2
	Améliorer les capacités d'auto-épuration des milieux aquatiques (1)	Restauration et préservation des zones humides	1
		Plantation de ripisylve en zones pâturées	1
		Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies	2
		Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	3
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Préserver et restaurer les zones humides du BV (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Préservation: conventions avec les agriculteurs	1
		Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha	2

		Sensibiliser les agriculteurs le rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
	Restaurer les cours d'eau (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Étude technique et foncière pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration	1
		Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau	2
Sécurité des personnes vis à vis des inondations (2)	Diminuer le ruissellement (1)	Implantation de petites rétentions en tête de bassin	1
		Aménagement des fossés pour augmenter le temps de concentration des bassins versants	1
		Plantation de haies	2
Maintien des débits d'étiage (1)	Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols (1)	Restauration des zones humides	1
		Plantation de haies	2
Communication (1)	Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière » (1)	Réunions de terrain	1
		Participation aux groupes de travail pour le montage des actions	1
		Bulletins d'information	1

Étude bilan contrat de rivière Durgeon : rapport module 5 « perspectives et propositions »

		Déterminer un bassin versant pilote pour tester les mesures et les valoriser	2
--	--	--	---

Masse d'eau n°683 : Durgeon amont

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des eaux superficielles (1)	Diminuer l'impact des rejets et des pratiques agricoles sur les eaux superficielles (1)	Élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
		Attendre le retour d'expérience du premier contrat de rivière puis éventuellement étendre le programme de mise en place des bandes enherbées hors PAC initié par le premier contrat de rivière au Durgeon amont	1

		Mettre en place, sur les bassins versants pilotes où il y a des actions, un programme de suivi de la qualité des eaux superficielles ciblé sur les matières azotées et phosphorées ainsi que sur les pesticides afin de mesurer les progrès apportés par les actions	1
		Travailler sur la couverture hivernale des sols	2
		Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2
	Améliorer les capacités d'auto-épuration de milieux aquatiques (1)	Restauration et préservation des zones humides	1
		Plantation de ripisylve en zones pâturées	1
		Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies	2
		Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	3
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Préserver et restaurer les zones humides du BV (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Préservation: conventions avec les agriculteurs	1
		Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha	2

		Sensibiliser les agriculteurs le rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
	Restaurer les cours d'eau (1)	Restauration: travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs	1
		Étude technique et foncière pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration	1
		Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau	2
Sécurité des personnes vis à vis des inondations (2)	Diminuer le ruissellement en zones naturelles et agricoles (1)	Implantation de petites rétentions en tête de bassin	1
		Aménagement des fossés pour augmenter le temps de concentration des bassins versants	1
		Plantation de haies	2
Maintien des débits d'étiage (1)	Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols (1)	Restauration des zones humides	1
		Plantation de haies	2
Communication (1)	Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière » (1)	Réunions de terrain	1
		Participation aux groupes de travail pour le montage des actions	1
		Bulletins d'information	1

Étude bilan contrat de rivière Durgeon : rapport module 5 « perspectives et propositions »

		Déterminer un bassin versant pilote pour tester les mesures et les valoriser	2
--	--	--	---

Masse d'eau n°6123 : Calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône (Font de Champdamoy)

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des eaux souterraines (1)	Diminuer l'impact des pollutions diffuses sur les eaux souterraines (Font de Champdamoy) (1)	Élevages hors Programme de mises aux normes : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques (liaison avec les dolines) puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
		Étude sur l'occupation des sols des bassins versants des dolines et changement de pratique culturale (mise en herbe) si nécessaire	1
		Étude sur l'épandage sur la totalité du bassin d'alimentation de la Font de Champdamoy	1
		Acquisition de matériel alternatif pour le désherbage ou financement de prestations de désherbinage par des entreprises spécialisées	2

Étude bilan contrat de rivière Durgeon : rapport module 5 « perspectives et propositions »

		Travailler sur la couverture hivernale des sols à l'aide des MAE hors CAD	2
		Étude de définition des zones de stockage au champ du fumier	3
		Programme de couverture des fosses à purin et à lisier	3
		Continuer la sensibilisation des agriculteurs en rapport à l'utilisation des phytosanitaires	3
		Sensibilisation des agriculteurs au problème de la culture du maïs : respect des bonnes pratiques, semis sous couvert, évolution vers d'autres cultures	3
Communication (1)	Impliquer et fédérer les acteurs agricoles dans la démarche « contrat de rivière » (1)	Réunions de terrain	1
		Participation aux groupes de travail pour le montage des actions	1
		Bulletins d'information	1

Actions hiérarchisées

Actions	Priorité (1 à 3)
Bassin versant de la Font de Champdamoy : élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques (liaison avec les dolines) puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	1
Bassin versant de la Font de Champdamoy : recensement des dolines et étude sur l'occupation des sols de leurs bassins versants d'alimentation puis achats de parcelles ou contractualisation avec les agriculteurs pour un changement de pratique culturale (mise en herbe, gestion de l'épandage, stockage au champ...)	1
Attendre le retour d'expérience du premier contrat de rivière et éventuellement étendre le programme de mise en place des bandes enherbées hors PAC initié par le premier contrat de rivière	1
Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha	1
Travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs pour la restauration des zones humides	1
Acquisition de matériel alternatif pour le désherbage ou financement par l'AE RMC des prestations de désherbinage par des entreprises spécialisées sur le bassin de la Font de Champdamoy	1
Conventions avec les agriculteurs pour la préservation des zones humides	1
Travaux des collectivités et conventions avec les agriculteurs pour la restauration des cours d'eau	1
Étude technique et foncière sur les cours d'eau pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration	1
Déterminer un bassin versant pilote par masse d'eau pour tester les mesures et les valoriser	1
Plantation de ripisylve en zones pâturées	1
Implantation de petites rétentions en tête de bassin	1
Aménagement des fossés pour augmenter le temps de concentration des bassins versants	1
Mettre en place, sur les bassins versants pilotes où il y a des actions, un	1

programme de suivi de la qualité des eaux superficielles ciblé sur les matières azotées et phosphorées ainsi que sur les pesticides afin de mesurer les progrès apportés par les actions	
Bulletins d'information à destination des agriculteurs	1
Réunions de terrain avec les agriculteurs	1
Participation des agriculteurs aux groupes de travail pour le montage des actions	1
Bassin versant du Durgeon hors Font de Champdamoy : élevages < 90 UGB (hors programme de mises aux normes) : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)	2
Étude sur l'épandage sur la totalité du bassin d'alimentation de la Font de Champdamoy	2
Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies	2
Travailler sur la couverture hivernale des sols à l'aide des MAE hors CAD	2
Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	2
Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau	2
Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2
Programme de couverture des fosses à purin et à lisier	3
Étude de définition des zones de stockage au champ du fumier sur le bassin de la Font de Champdamoy	3
Continuer la sensibilisation des agriculteurs de la Font de Champdamoy en rapport à l'utilisation des phytosanitaires	3
Sensibilisation des agriculteurs de la Font de Champdamoy au problème de la culture du maïs : respect des bonnes pratiques, semis sous couvert, évolution vers d'autres cultures	3

2.4 Restauration physique des cours d'eau et gestion des inondations

La réalisation de ce volet lors du premier contrat de rivière Durgeon a été insuffisante, se limitant à un plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve. Ainsi, tout ce qui concerne la restauration physique des cours d'eau (reméandrement, renaturation, plantations...) reste à faire.

Au niveau de la problématique inondations, quelques réalisations ont été faites comme la retenue sèche à Pusey mais globalement, il reste beaucoup à faire sur l'agglomération de Vesoul principalement pour réduire l'aléa et la vulnérabilité des biens. L'année 2005 a vu la réalisation de l'étude Béture-Cerec sur les inondations dans l'agglomération de Vesoul et les communes rurales du bassin versant du Durgeon. Trois scénarii de travaux visant à la protection des lieux habités ont été proposés. Le débat a débouché sur la validation par le SIETA du Durgeon des axes de travail suivant : aménagements de rétentions sur les ruisseaux, renaturation et reméandrement, gestion du ruissellement, travaux en zone urbaine. L'étape suivante est la réforme des statuts du SIETA permettant d'intégrer ces orientations de principe, préalable au travail sur un programme de travaux.

Au vu de cet avancement, la future procédure de gestion sur le bassin versant du Durgeon devra comporter un important volet restauration physique et inondations. Les principaux axes pressentis sont les suivants :

- Poursuite du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve
- Lancement d'études APS sur le Durgeon amont, la Colombine, le Bâtard, les ruisseaux des Fourches, de Vilory, d'Origer et de Meurcourt pour déterminer les secteurs pertinents pour des actions de renaturation puis réalisation d'études APD
- Mise en place d'une gestion foncière afin de pouvoir effectuer les travaux de restauration de milieux : achats, conventionnements, DIG, DUP
- Mise en œuvre des chantiers de renaturation sur les secteurs pilotes prédéfinis : reméandrement, plantation de ripisylve, aménagements piscicoles
- Étude diagnostic sur le fonctionnement des étangs sur le bassin versant de la Colombine et élaboration de plans de gestion
- Travaux hydrauliques ponctuels dans l'agglomération de Vesoul afin de diminuer le risque inondation
- Mise en place de protections rapprochées des lieux habités dans l'agglomération de Vesoul
- Modification des vannages dans l'agglomération de Vesoul

- Mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte des crues sur le bassin versant du Durgeon
- Communication au près des élus et des propriétaires riverains afin de concilier les enjeux inondation et milieu naturel sur la totalité du bassin versant du Durgeon.

Masse d'eau n°680 : Durgeon aval

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des écosystèmes aquatiques (2)	Restaurer physiquement le Durgeon dans Vesoul afin d'augmenter les potentiels auto-épuratoire et piscicole(1)	Réactualiser l'étude de restauration du Durgeon dans Vesoul prévue au premier contrat de rivière	2
		Engager les travaux les plus légers de restauration du Durgeon dans Vesoul dans des secteurs pilotes,	2
	Restaurer physiquement le Durgeon et ses affluents à l'aval de Vesoul (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		À la suite de l'étude APS concernant la restauration du Durgeon à l'aval de Vesoul ainsi que la Méline et la Vaugine, lancée en 2005, choix des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
		Mettre en œuvre les chantiers de restauration sur le terrain : remodelage du lit et des berges, plantation de ripisylve dans les zones pâturées, aménagements piscicoles	1

Sécurité des personnes vis-à-vis des inondations (1)	Réduire la vulnérabilité dans l'agglomération de Vesoul par des aménagements ponctuels cohérents avec le projet global (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Modifier la gestion des vannages pour assurer une plus grande transparence vis à vis des crues	1
		Redimensionnement d'ouvrages hydrauliques identifiés comme points noirs	2
		Recalibrages ponctuels du lit du Durgeon en zone urbaine	2
		Protections rapprochées des lieux habités	1
	Améliorer la connaissance et la prévision du risque (1)	<i>Mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte sur Vesoul (mis en place par la ville)</i>	1
		<i>Améliorer la « culture du risque » : mise en place de repères de crues dans des endroits emblématiques afin de garder la mémoire des crues (préfecture)</i>	2

Communication, Animation (1)	Faire avancer les projets une fois les études techniques réalisées (1)	Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV du Durgeon	1
		Mise en place d'une gestion foncière pour engager les travaux de restauration : acquisition de terrains, conventionnements, DIG, DUP...	1
		Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions	2

- En italique figurent les mesures qui vivent indépendamment du contrat de rivière mais qui ont trait au thème abordé.

Masse d'eau n°681 : Colombine

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Restaurer physiquement la Colombine et ses affluents en amont de Calmoutier afin d'augmenter les potentiels auto-épuration et piscicole (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA – Renforcement avec l'adhésion des communes amont	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation	1
		Mettre en œuvre les chantiers de restauration sur le terrain : remodelage du lit et des berges, plantation de ripisylve dans les zones pâturées, aménagements piscicoles	1
	Diminuer les impacts négatifs des étangs sur la Colombine (1)	Étude diagnostic du fonctionnement des étangs et élaboration de plans de gestion	2

Sécurité des personnes vis à vis des inondations (3)	Participer, par l'entretien et la restauration des cours d'eau, à la diminution de la vulnérabilité (2)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation et	1
		Aménagements au niveau de l'occupation des sols en milieu rural (aménagement des fossés, plantation de haies, choix des cultures...) pour diminuer les	2
	Améliorer la prévision du risque (3)	Mettre en place un réseau de surveillance et d'alerte (échanges de données avec la DIREN – station de Frotey lès Vesoul)	2
		<i>Améliorer la « culture du risque » : mise en place de laisses dans des endroits emblématiques afin de garder la mémoire des crues (préfecture)</i>	2
Communication, Animation (1)	Faire avancer les projets une fois les études techniques réalisées (1)	Faire adhérer les communes de Colombotte, Velleminfroy et La Creuse au SIETA	1
		Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV de la Colombine	1
		Mise en place d'une gestion foncière pour engager les travaux de restauration : acquisition de terrains, conventionnements, DIG, DUP...	1
		Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions	2

➤ En italique figurent les mesures qui vivent indépendamment du contrat de rivière mais qui ont trait au thème abordé.

Masse d'eau n°682 : Durgeon moyen

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Priorité (1 à 3) (Efficacité relative à l'objectif)
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Restaurer physiquement le Durgeon moyen et ses affluents afin d'augmenter les potentiels auto-épuratoire et piscicole (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents sur l'amont du Bâtard et le ruisseau des Fourches pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
		Mettre en œuvre les chantiers de restauration sur le terrain : remodelage du lit et des berges, plantation de ripisylve dans les zones pâturées, aménagements piscicoles	1

Sécurité des personnes vis à vis des inondations (2)	Participer, par l'entretien et la restauration des cours d'eau, à la diminution de la vulnérabilité (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents sur l'amont du Bâtard et le ruisseau des Fourches pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
		Aménagements au niveau de l'occupation des sols en milieu rural (aménagement des fossés, plantation de haies, choix des cultures...) pour diminuer les phénomènes de ruissellement	2
	Améliorer la prévision du risque (3)	Mettre en place un réseau de surveillance et d'alerte (télétransmission des données de la station DIREN de Villeparois)	2
Communication, Animation (1)	Faire avancer les projets une fois les études techniques réalisées (1)	Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV du Durgeon	1
		Mise en place d'une gestion foncière pour engager les travaux de restauration : acquisition de terrains, conventionnements, DIG, DUP..	1
		Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions.	2

Masse d'eau n°683 : Durgeon amont

Enjeux (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)	Objectifs (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'objectif)	Actions	Enjeu X (entre parenthèses figure la priorité environnementale de l'enjeu)
Qualité des écosystèmes aquatiques (1)	Restaurer physiquement le Durgeon amont et ses affluents afin d'augmenter les potentiels auto-épuration et piscicole (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents sur le Durgeon amont ainsi que sur les ruisseaux d'Origer, Meurcourt, la Cude et Vilory pour une intervention de renaturation et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des zones d'arrêtés de biotope de l'écrevisse à pieds blancs. Réalisation des travaux sur les secteurs les plus pertinents	1
		Mettre en œuvre les chantiers de restauration sur le terrain : remodelage du lit et des berges, plantation de ripisylve dans les zones pâturées, aménagements piscicoles	1

Sécurité des personnes vis à vis des inondations (2)	Participer, par l'entretien et la restauration des cours d'eau, à la diminution de la vulnérabilité (1)	Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
		Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents sur le Durgeon amont et ses affluents pour une intervention de renaturation	1
		Aménagements au niveau de l'occupation des sols en milieu rural (aménagement de fossés, plantation de haies, choix des cultures,...) pour diminuer les phénomènes de ruissellement	1
	Améliorer la prévision du risque (3)	Mettre en place un réseau de surveillance et d'alerte (télétransmission des données de la station DIREN de Colombier)	2
Communication, Animation (1)	Faire avancer les projets une fois les études techniques réalisées (1)	Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV du Durgeon	1
		Mise en place d'une gestion foncière pour engager les travaux de restauration : acquisition de terrains, conventionnements, DIG, DUP...	1
		Communication sur le projet d'Arrêté de Protection de Biotope sur les ruisseaux à écrevisses	2
		Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions	2

Actions hiérarchisées

Actions	Priorité (1 à 3)
Réactualiser et pérenniser le plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve initié par le SIETA	1
À la suite de l'étude APS concernant la restauration du Durgeon à l'aval de Vesoul ainsi que la Méline et la Vaugine, lancée en 2005, choix des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
Étude APS pour une intervention de renaturation sur l'amont de la Colombine et réalisation des travaux sur les secteurs les plus pertinents	1
Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents sur l'amont du Bâtard et le ruisseau des Fourches pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents du Durgeon amont, ainsi sur les ruisseaux d'Origer, Meurcourt et Vilory pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD	1
Mettre en œuvre les chantiers de restauration sur le terrain : remodelage du lit et des berges, plantation de ripisylve dans les zones pâturées, aménagements piscicoles	1
Protections rapprochées des lieux habités dans l'agglomération de Vesoul	1
Modifier la gestion des vannages dans l'agglomération de Vesoul pour assurer une plus grande transparence vis à vis des crues	1
Faire adhérer les communes de Colombotte, Velleminfroy et La Creuse au SIETA	1
Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV du Durgeon	1
Mise en place d'une gestion foncière pour engager les travaux de restauration : acquisition de terrains, conventionnements, DIG, DUP...	1
Réactualiser l'étude de restauration du Durgeon dans l'agglomération de Vesoul prévue au premier contrat de rivière	2
Engager les travaux les plus légers de restauration du Durgeon dans l'agglomération de Vesoul dans des secteurs pilotes, en liaison avec le volet	2

inondation	
Redimensionnement d'ouvrages hydrauliques identifiés comme points noirs dans l'agglomération de Vesoul	2
Recalibrages ponctuels du lit du Durgeon dans l'agglomération de Vesoul	2
Étude diagnostic du fonctionnement des étangs et élaboration de plans de gestion sur le bassin versant de la Colombine	2
Aménagements au niveau de l'occupation des sols en milieu rural (aménagement des fossés, plantation de haies, choix des cultures...) pour diminuer les phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Durgeon moyen et amont	2
Mettre en place un réseau de surveillance et d'alerte des crues (télétransmission des données des stations DIREN de Frotey lès Vesoul, Villeparois et Colombier)	2
Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions	2
Communication sur le projet d'Arrêté de Protection de Biotope sur les ruisseaux à écrevisses au niveau du Durgeon amont	2

2.5 Animation et communication

Cet aspect très important du premier contrat de rivière Durgeon n'a pas été mené à bien du fait d'un manque de moyens humains. Consécutivement, le travail d'information et de sensibilisation autour des thèmes véhiculés par le contrat de rivière n'a pas pu être réalisé correctement si bien qu'il s'en est suivi un déficit, voire une absence de perception du contrat de rivière Durgeon par les différents acteurs et essentiellement au près des élus et de la population.

À l'avenir et dans l'optique d'une future gestion du bassin versant du Durgeon, il est absolument indispensable de développer cet aspect communication afin de donner une cohérence au plan d'actions. Il reste donc énormément de choses à accomplir dans ce domaine transversal dont la bonne réalisation conditionne la réussite d'une gestion de bassin versant.

Ainsi, les actions touchent aussi bien au domaine de l'assainissement (mise en valeur de ce qui a été fait, nécessité de poursuivre la démarche de réduction des impacts des polluants sur les milieux aquatiques), que de l'agriculture (tissage de liens étroits avec les acteurs du monde agricole) ou encore de la restauration des milieux et des inondations (conciliation des deux enjeux au près des différents acteurs).

Ces actions de communication peuvent revêtir différentes formes telles que des bulletins d'informations, des réunions en salle ou sur le terrain, des interventions ciblées auprès des élus ou des scolaires, des interventions plus larges destinées au grand public, des visites d'installations ou de chantiers, des groupes de travail pour le montage d'actions ou encore la communication informelle effectuée au jour le jour par le chargé de mission de la procédure de gestion du bassin versant et le technicien du SIETA du Durgeon.

Actions hiérarchisées

Actions	Priorité (1 à 3)
Mise en valeur des travaux d'assainissement par la mise en place d'un suivi de la qualité des milieux aquatiques	1
Réunions d'information sur les avantages de l'assainissement non collectif sur les masses d'eau en tête de bassin	1
Visites de terrain des installations d'assainissement	1
Sensibilisation des communes du BV de la Font de Champdamoy à l'utilisation des phytosanitaires et aux techniques de désherbage avec pour objectif la mise en place de plans de désherbage des communes	1
Faire adhérer les communes de Colombotte, Velleminfroy, Baignes, Velle le Chatel, Clans, Boursières et La Creuse au SIETA	1
Dialogue avec les élus et les propriétaires riverains (agriculteurs, particuliers...) en vue de concilier les enjeux milieu naturel et inondation entre l'amont et l'aval du BV du Durgeon	1
Conventions avec les agriculteurs pour la préservation des zones humides	1
Bulletins d'information à destination des agriculteurs	1
Réunions de terrain avec les agriculteurs	1
Participation des agriculteurs aux groupes de travail pour le montage des actions agricoles	1
Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EU	2
Sensibilisation sur le rôle bénéfique des haies sur les milieux aquatiques	2
Sensibilisation sur phosphates issus des lessives utilisées dans les laves vaisselle	2
Sensibilisation sur l'utilisation des WC secs	2

Sensibilisation des scolaires à l'utilité et au fonctionnement du réseau d'assainissement et de la step de la CCAV	2
Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)	2
Sensibilisation auprès des particuliers sur l'utilisation des fertilisants et des phytosanitaires dans les jardins ainsi que sur le désherbage thermique et mécanique	2
Sensibilisation des communes sur l'entretien des collecteurs EP	2
Sensibilisation sur le stockage, le recyclage et l'infiltration des EP à la parcelle	2
Concertation du chargé de mission du contrat de rivière avec les opérateurs Natura 2000 afin de coordonner les actions	2
Communication sur le projet d'Arrêté de Protection de Biotope sur les ruisseaux à écrevisses au niveau du Durgeon amont	2
Sensibiliser les agriculteurs aux fonctionnalités des cours d'eau	2
Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle des zones humides et les bonnes pratiques à y appliquer	2
Sensibilisation des agriculteurs sur les phosphates issus des lessives pour tank à lait	2
Sensibilisation sur les effets des sels de déverglaçage dans les milieux aquatiques au près des partenaires suivants : CCAV, DDE, CG... et préconisations de pratiques respectueuses des milieux (saumures, traitements préventifs..)	3
Continuer la sensibilisation des agriculteurs de la Font de Champdamoy en rapport à l'utilisation des phytosanitaires	3
Sensibilisation des agriculteurs de la Font de Champdamoy au problème de la culture du maïs : respect des bonnes pratiques, semis sous couvert, évolution vers d'autres cultures	3

3 CADRE DE GESTION ET MOYENS POUR UNE GESTION FUTURE DU BASSIN VERSANT DU DURGEON

3.1 La procédure : vers un deuxième contrat de rivière

Pour effectuer une gestion à l'échelle du bassin versant du Durgeon, 2 procédures sont actuellement envisageables :

- Le SAGE
- Le contrat de rivière

Pour ce qui concerne le SAGE, c'est un instrument cadre de planification de la politique de l'eau sur 10 ou 15 ans et qui possède une portée réglementaire. Sa mise en place est lourde et complexe et il a plutôt tendance à s'appliquer sur des bassins versants de taille importante.

Le contrat de rivière est quant à lui un outil opérationnel de mise en œuvre d'actions volontaires sur 5 ans. Par essence, l'engagement est de type contractuel et ses structures moins lourdes que celle d'un SAGE.

Étant donné que le premier contrat de rivière Durgeon a déjà eu du mal à vivre à cause d'un manque de moyens et d'implication des acteurs et vue la « lourdeur » d'un SAGE, la solution d'un deuxième contrat de rivière Durgeon semble s'imposer comme la solution la plus pertinente.

3.2 Les moyens structurels, financiers et humains à mobiliser

3.2.1 Moyens structurels

3.2.1.1 Structure porteuse

La situation lors du premier contrat de rivière n'est pas satisfaisante du point de vue de la structure porteuse de la procédure. En effet, le contrat de rivière est porté conjointement par le SIETA du Durgeon et de ses affluents et par la CCAV. Si le SIETA est constitué à l'échelle du bassin versant du Durgeon, il manque cruellement de moyens humains et financiers et de plus, toutes les communes du bassin versant n'y sont pas adhérentes. De son côté, la CCAV dispose de plus de moyens et emploie le chargé de mission du contrat de rivière mais sa compétence se limite à l'agglomération de Vesoul, périmètre inférieur à celui du SIETA.

Dans l'optique d'un deuxième contrat de rivière, la situation doit être clarifiée et l'affichage plus fort et lisible. On doit aboutir à une gestion portée par une seule et unique structure cohérente. Au niveau de la légitimité, un contrat de rivière se déroulant sur un bassin versant, le SIETA semble la structure la plus appropriée pour porter le contrat de rivière. Cependant, pour être efficace, ce dernier doit profondément évoluer et se renforcer selon des modalités qui pourraient être les suivantes :

- Adhésion de toutes les communes du bassin versant au syndicat (Colombotte, Velleminfroy, La Creuse, Baignes, Velle le Chatel, Clans et Boursières n'en font pas partie à l'heure actuelle)
- Changement du mode de représentativité des communes au sein du syndicat : à l'heure actuelle, chaque commune dispose de 2 délégués, il semblerait plus juste de fixer un nombre total de délégués et de les répartir en fonction de la population des communes. On pourrait toutefois imaginer des aménagements qui permettraient aux petites communes d'avoir au minimum 2 délégués comme c'est le cas actuellement et un plafond pour les grosses communes afin que Vesoul n'accapare pas une trop grande part des sièges.
- Une autre possibilité pourrait être de faire adhérer les communautés de communes plutôt que les communes au SIETA. Ceci permettrait peut être de créer un effet fédérateur autour du contrat de rivière et de diminuer les craintes des petites communes rurales dont les faibles moyens financiers et humains sont souvent un frein à l'action. Un changement des statuts du SIETA sera néanmoins nécessaire.
- Évolution des compétences techniques : à l'heure actuelle, le SIETA n'a la compétence que pour l'entretien et les travaux dans le lit mineur et sur la ripisylve. Dans l'optique de travaux de reméandrement et de plantations de haies sur les versants, le SIETA doit acquérir la compétence travaux sur tout le bassin versant du Durgeon.

Enfin, pour mener à bien le volet agricole, **la question de renforcer le rôle consultatif et incitatif de la chambre d'agriculture se pose.** En effet, la chambre d'agriculture reste le partenaire privilégié et proche des exploitants, constituant un point d'appui important au près du monde agricole.

3.2.1.2 Maître d'ouvrage principal

Le SIETA est naturellement pressenti pour assurer l'animation du contrat de rivière et la maîtrise d'ouvrage des études. Pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des cours d'eau et du volet agricole, le SIETA peut les endosser dans la limite de ses capacités financières mais il n'est pas forcé qu'il endosse systématiquement toutes les maîtrises d'ouvrage travaux qui pourront être assurées par les communes, les communautés de communes...

3.2.1.3 Maîtres d'ouvrage secondaires

Il s'agit là de structures pouvant assurer une maîtrise d'ouvrage sur les actions de communication et de sensibilisation et servant de relais et de point d'appui local à la démarche contrat de rivière.

- CCAV
- Communautés de communes
- Communes
- Chambre d'agriculture (pouvant également endosser des maîtrises d'ouvrage sur des actions du volet agricole)
- Fédération de pêche (pouvant également être maître d'ouvrage pour des actions de restauration de cours d'eau)

3.2.2 *Moyens financiers*

Le premier contrat de rivière a dépensé 15 M € dont 80% ont été consacrés à l'assainissement. Les montants mobilisés pour l'assainissement ont concerné des communes rurales du bassin versant et pour la plus grande partie à la CCAV et certaines communes adhérentes dans le cadre d'un contrat d'agglomération. Ces actions du contrat d'agglomération ont été inscrites dans le contrat de rivière car elles sont primordiales pour la qualité des eaux du Durgeon aval. Cependant, à l'avenir, les dépenses liées à l'assainissement sur l'agglomération de Vesoul seront déconnectées du contrat de rivière du fait de l'engagement d'un nouveau contrat d'agglomération et du fonctionnement autonome de cette procédure.

Ainsi, pour un deuxième contrat de rivière Durgeon, les montants engagés pourraient être inférieurs à ceux du premier tout en laissant plus de place financièrement pour les actions de restauration des milieux, le volet agricole, la protection de la ressource en eau potable, le volet inondation, et la communication.

À titre de comparaison, le tout récent contrat de rivière Ognon (bassin versant voisin du Durgeon) prévoit d'investir 54 M € qui sont répartis de la façon suivante :

- 29 M d'Euros sur le volet « assainissement » soit 54% du montant total,
- 8.3 M d'euros sur le volet « restauration des milieux » soit 15%,
- 4 M d'Euros sur le volet « agricole » soit 7.5%,
- 2.4 M d'Euros sur le volet « communication, coordination du contrat » soit 4.5%,
- 1.5 M d'Euros sur le volet « protection de la ressource en eau potable » soit 3%,
- 1.5 M d'Euros sur le volet « inondation » soit également 3%.

Rappelons pour finir que **les taux de subventions publiques ne peuvent excéder 80 % pour une action et que par conséquent, un minimum de 20 % du montant des actions doit être financé par le SIETA**, ce qui représente des sommes importantes. **Le SIETA doit donc renforcer ses moyens financiers** pour être à même de porter correctement le deuxième contrat de rivière. **Une augmentation des cotisations des communes adhérentes au syndicat semble donc nécessaire**. Celle-ci pourrait être basée sur le même système que celui proposé plus haut pour la représentativité des communes au syndicat à savoir une cotisation proportionnelle à la population communale. Cette mesure permettrait aux petites communes de voir des projets aboutir sur leur territoire et instaurerait un principe de mutualisation et de solidarité.

Une autre solution pour augmenter les ressources financières du SIETA pourrait être le recours à l'emprunt.

3.2.3 Moyens humains

Le premier contrat de rivière Durgeon possédait les moyens humains suivants :

- un chargé de mission
- un agent d'assainissement sur le périmètre de la CCAV
- 2 agents de rivière

En pratique, 3 chargés de mission se sont succédés en 5 ans avec une vacance de poste de 6 mois. L'agent d'assainissement s'est consacré au système d'assainissement de la CCAV et les 2 agents de rivière ont répartis leur temps entre l'entretien des cours d'eau dans la traversée de Vesoul et celui des espaces verts.

Le chargé de mission a cumulé les actions d'animation et le montage et le suivi des dossiers techniques, particulièrement ceux du SIETA du Durgeon.

Ces moyens humains sont apparus insuffisants pour faire vivre le contrat de rivière, particulièrement dans son volet « communication » (réalisation de plaquettes, écritures d'articles dans un journal « contrat de rivière », notes d'informations aux élus,...).

Pour mettre en place un deuxième contrat de rivière, il apparaît nécessaire de constituer l'équipe suivante :

- **un chargé de mission animateur** du contrat de rivière dont les missions seraient d'assurer :
 - la communication du contrat de rivière et la mise en œuvre du plan de communication auprès des usagers, des élus, des financeurs, des administrations, du comité de rivière, des scolaires, des particuliers...
 - le suivi, la coordination et la synthèse des études complémentaires
 - le suivi financier et administratif du contrat de rivière

- la mise en œuvre des programmes de travaux, la gestion des plannings et des calendriers

- **un technicien de rivière** dont les missions seraient d'assurer :
 - l'inventaire et la définition des travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques
 - les relations avec les usagers et les propriétaires riverains
 - la mise en œuvre et le suivi des travaux sur le terrain (conduite de projets, maîtrise d'œuvre)
 - la supervision et l'encadrement des responsables de chantiers des entreprises de travaux
 - la participation aux travaux de manière autonome et ponctuelle
 - le suivi de la qualité des milieux aquatiques

- **un demi poste d'animateur du volet agricole** sous la forme d'une mission financée par le SIETA à la chambre d'agriculture. Ses missions seraient :
 - la sensibilisation et le dialogue avec les agriculteurs sur le contrat de rivière et ses actions
 - l'accompagnement technique des dossiers en partenariat avec les maîtres d'ouvrage

Ces 2 postes et demi semblent le minimum pour assurer la bonne mise en œuvre d'un futur contrat de rivière d'après l'expérience des nombreux contrats de rivière en France.

4 ETUDES PREALABLES A MENER ET VOILETS ENVISAGES DANS LE FUTUR CONTRAT DE RIVIERE

Ces points seront précisés dans le dossier sommaire de candidature qui sera élaboré suite à la présente étude bilan. Ce dossier sommaire estimera le coût des études et en précisera le cahier des charges succinct et le plan de financement. Il donnera également des ordres de grandeurs pour les coûts des différents volets du futur contrat de rivière.

4.1 Études préalables à réaliser

Les études suivantes devront aboutir à des programmes d'actions opérationnelles :

- Inventaire et sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires non agricoles (communes, SNCF, DDE, Conseil général, industriels...)
- Recensement des différentes molécules incluses dans les phytosanitaires et de leurs impacts sur les milieux aquatiques
- Diagnostic sur le ruissellement routier et modes de traitement
- Élevages < 90 UGB : étude AE RMC, Chambre d'agriculture et DDAF pour déterminer les exploitations les plus pénalisantes pour les milieux aquatiques (liaison avec les dolines sur la Font de Champdamoy) puis mises aux normes (diagnostic, travaux, plan d'épandage)
- Bassin versant de la Font de Champdamoy : étude sur l'occupation des sols des bassins versants des dolines et changement de pratique culturale (mise en herbe) si nécessaire
- Étude sur l'épandage sur la totalité du bassin d'alimentation de la Font de Champdamoy
- Étude technique et foncière sur les cours d'eau pour identifier les secteurs pilotes pour engager les travaux de restauration
- Étude sur les secteurs favorables puis plantation de haies
- Existence d'un inventaire DIREN des zones humides de 1 à 10 ha ; nécessité d'effectuer un inventaire pour les zones humides inférieures à 1 ha
- Étude de définition des zones de stockage au champ du fumier sur le bassin de la Font de Champdamoy
- À la suite de l'étude APS concernant la restauration du Durgeon à l'aval de Vesoul ainsi que la Méline et la Vaugine, lancée en 2005, choix des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD

- Étude APS de définition des secteurs les plus pertinents pour une intervention de renaturation et réalisation des études APD sur la Colombine, le Bâtard, les ruisseaux des Fourches, de Vilory, d'Origer et de Meurcourt
- Réactualiser l'étude de restauration du Durgeon dans l'agglomération de Vesoul prévue au premier contrat de rivière
- Étude diagnostic du fonctionnement des étangs et élaboration de plans de gestion sur le bassin versant de la Colombine

4.2 Ossature du futur contrat de rivière

Le futur contrat de rivière Durgeon pourrait s'articuler autour des volets et sous volets suivants :

- **Volet A : amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**
 - A1 : rejets et pollutions domestiques et industrielles
 - A2 : rejets et pollution par les eaux pluviales
 - A3 : rejets et pollutions diffuses agricoles
- **Volet B : restauration physique des milieux aquatiques et inondations**
 - B1 : renaturation des cours d'eau
 - B2 : préservation et entretien des zones humides
 - B3 : gestion de l'espace rural – gestion du ruissellement en zone naturelle et agricole
 - B4 : protection des lieux habités contre les inondations
 - B5 : information et communication sur le risque inondation
- **Volet C : animation, communication et sensibilisation**
 - C1 : animation, coordination et suivi des actions
 - C2 : communication et sensibilisation

5 PLANNING PREVISIONNEL

	2006				2007				2008			
	Tr1	Tr2	Tr3	Tr4	Tr1	Tr2	Tr3	Tr4	Tr1	Tr2	Tr3	Tr4
Validation étude bilan												
Dossier sommaire de candidature												
Montage du dossier sommaire												
Instruction du dossier par la préfecture: avis des services consultés (MISE, DIREN, AE)												
Présentation au comité d'agrément												
Etudes préalables complémentaires												
Lancement et réalisation des études												
Synthèse des études et concertation avec les maîtres d'ouvrage sur les actions CR												
Mise au point et validation du programme d'actions par le comité de rivière												
Constitution réglementaire du comité de rivière												
Dossier final du contrat de rivière												
Montage du dossier définitif												
Instruction du dossier par la préfecture: avis des services consultés (MISE, DIREN, AE)												
Présentation au comité d'agrément												
Signature du contrat de rivière												

LD

Rédigé par Damien LEGLEYE – LRPC Clermont-Ferrand